



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PONCIN

PONCIN

50 - 2026-03-31

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Délégation de fonctions et de signatures donnée aux adjoints.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PONCIN,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU l'installation du nouveau Conseil Municipal issu du scrutin du 15 mars 2026 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints au maire ;

VU le procès-verbal en date du 21 mars 2026 portant l'élection et l'installation de Monsieur Dominique BOUCHON en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de donner délégation à Monsieur Dominique Bouchon, 2^{ème} adjoint au maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Dominique BOUCHON, 2^{ème} adjoint, pour exercer au nom du maire et sous son contrôle les attributions suivantes dans les domaines de l'administration générale et des finances communales.

ARTICLE 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et notamment : élaboration et suivi du budget, engagement et liquidation des dépenses, gestion des moyens communaux à l'exception du personnel.

ARTICLE 3 : Ces délégations de fonctions entraînent délégation de signature des documents relatifs à leurs attributions. La signature par chaque élu des pièces et des actes administratifs devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prendra effet lorsqu'il aura été publié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua, Monsieur le procureur de la République, et au service de gestion comptable de Montluel.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Notifié le : 07/04/26
Signature de l'intéressé

Le Maire,

Christophe FOURNIER